



BAD'IN MONTFORT (BIM)

Lieu dit « Chateaux »
72450 Montfort le gesnois
Téléphone : 07.78.80.82.54

Site : badinmontfort.fr

Mail: contact@badinmontfort.fr



DEMANDE D'ADHESION SAISON 2019-2020

RENOUELEMENT D'ADHESION SAISON 2019-2020

Journal Officiel R.N.A : W723003483 16 avril 2011

Nom: _____ Prénom: _____ Date de naissance: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Commune: _____

E-mail: _____@_____

Téléphone fixe: _____ Téléphone portable: _____

Le début de la saison débutera le lundi 9 septembre 2019 et se terminera le jeudi 26 juin 2020

CHOIX DES SEANCES

JOURS DE SEANCES	COCHER LE CRENEAU HORAIRE	HORAIRES	
LUNDI	<input type="checkbox"/>	19H - 21H	ADULTES Compétiteurs (séance spécifique 5 terrains)
	<input type="checkbox"/>	19H - 21H	ADULTES - JEUNES+14 ans Loisirs (séance libre et non encadrée 2 terrains)
MARDI	<input type="checkbox"/>	20H30-22H30	ADULTES - JEUNES+14 ans Loisirs et Compétiteurs (séance libre 7 terrains)
JEUDI	<input type="checkbox"/>	17H30 - 19H	JEUNES de 9 à 14 ans (Loisirs et Compétiteurs) encadré par 2 animateurs
	<input type="checkbox"/>	18H - 19H	ADULTES Compétiteurs (séance libre 2 terrains) Priorité aux jeunes
	<input type="checkbox"/>	19H -20H30	ADULTES - JEUNES+14 ans Loisirs et Compétiteurs (séance libre 7 terrains)
SAMEDI	<input type="checkbox"/>	10h30H -12H	JEUNES de 9 à 14 ans (Loisirs et Compétiteurs) encadré par 2 animateurs
	<input type="checkbox"/>	10h30H -12H	ADULTES - JEUNES+14 ans Loisirs et Compétiteurs (2 terrains) Priorité aux jeunes SEANCE LIBRE et NON ENCADREE

Pour toute fiche inscription veuillez joindre : **Pièces Obligatoires** pour que l'adhésion soit enregistrée

- Demande ou renouvellement d'adhésion **correctement renseigné**
- Certificat médical unique FFBad (daté de moins d'un an)
- Questionnaire santé sport
- Le formulaire de la prise de licence(Loisir et Compétiteurs)
- Le règlement (**tarif famille -10€ de remise à partir de la 3ème inscription du même foyer**) par chèque à l'ordre du Bad'in Montfort ou par virement bancaire en précisant le nom et prénom de l'inscrit

RIB: 15489 04804 00074154201 64 / IBAN: FR76 1548 9048 0400 0741 5420 164 / BIC:CMCIFR2A

Merci de remettre tous ces éléments en une seule fois à l'un des responsable du club et de noter qu'aucune inscription ne sera acceptée si le dossier n'est pas déposé complet .

COMPETITEURS

TARIFS

LOISIRS

Compétiteurs ADULTES (à partir de 18 ans) **90 €**

Loisirs ADULTES (à partir de 18 ans) **65 €**

Compétiteurs JEUNES (de 9 ans à 17 ans) **65 €**

Loisirs JEUNES (de 9 ans à 17 ans) **55 €**

Adhésion Licencié "autres club" **40 €**

DROIT A L'IMAGE

OUI

NON

J'autorise l'association toute utilisation de mon image (photo, film) lors d'activités organisées par le BAD'IN MONTFORT (site internet, presse blog).

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et respecter la charte du club "BAD'IN MONTFORT".

Date et Signature

Information pour les mineurs

Les mineurs sont sous la responsabilité de l'association exclusivement pendant la durée de la pratique et dans l'enceinte du bâtiment. Un enfant ne peut être laissé seul sans que l'adulte qui l'accompagne ne se soit, auparavant, assuré de la présence effective sur place d'un responsable de l'association.

Adresse mail des parents: _____ Téléphone: _____

AUTORISATION PARENTALE:

Je soussigne, (père, mère, tuteur) _____

Autorise mon enfant à participer aux séances organisées par les bénévoles du BAD'IN MONTFORT.

J'autorise l'exploitation de photo, à titre gracieux, où pourrait apparaître mon enfant, dans le cadre des activités liées au club, sur le site internet du club, tableau d'affichage et presse.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et respecter la charte du club "BAD'IN MONTFORT".

Date et Signature

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1

Le règlement intérieur s'applique à tous les membres de l'association. Nul ne pourra s'y soustraire puisqu'il l'a accepté explicitement lors de l'adhésion. Une copie du présent règlement intérieur sera remise à chaque membre.

ARTICLE 2 - ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration se compose de trois (3) membres minimum.

Pour être élu au conseil d'administration, les postulants doivent être membre de l'association, à jour dans ses cotisations et faire acte de candidature par écrit (courrier ou mail) aux membres du bureau en place au moins 15 jours avant l'Assemblée Générale. Le bureau validera les candidatures. L'Assemblée générale établira la composition du nouveau conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut également désigner un ou plusieurs vice-présidents ou membres d'honneur qui peuvent assister aux séances du Conseil avec voix consultative. Le conseil d'administration est formé des membres du bureau et des membres actifs.

ARTICLE 3 - POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration élit son bureau à main levée.

Les décisions majeures sont prises par le conseil d'administration, débattues en Assemblée Générale. La politique du club est appliquée par le bureau et son président. En cas d'égalité lors d'un vote, à quelque niveau que ce soit, la voix du président est prépondérante.

ARTICLE 4 - BUREAU

Le bureau est composé au minimum de 3 membres dont : un président, un trésorier, un secrétaire.

Il doit :

- préparer les ordres du jour détaillés des réunions du conseil d'administration et de des Assemblées Générales
- appliquer au quotidien les décisions du conseil d'administration
- assurer la gestion administrative et financière du club avec une coordination entre les différentes responsabilités
- assurer la diffusion des informations sur les différents créneaux.

ARTICLE 5 - AG

Toutes les personnes adhérentes au «BAD'IN MONTFORT» se doivent de participer aux Assemblées Générales.

L'assemblée Générale ordinaire est tenue une fois par an. Pour que ses décisions soient valides, le quorum (quart des adhérents plus un) doit être atteint (voir statuts).

Tout adhérent est informé (mail, SMS ou courrier) de la tenue de l'assemblée générale (date, lieu et ordre du jour), s'engage et s'efforcera d'y participer pour approuver l'exercice précédent et participer aux prises de décisions selon les modalités des statuts.

ARTICLE 6 - COMPETENCES

Les personnes encadrant les séances sont membres du conseil d'administration.

Les animateurs de séance ont toute autorité pour gérer leurs groupes.

Si un créneau horaire encadré n'est pas suffisamment fréquenté, le «BAD'IN MONTFORT» se réserve le droit de modifier le contenu de celui-ci.

Pendant les vacances scolaires, les séances seront assurées. Le Bad'in Montfort n'assure pas les séances les jours fériés et les mois de Juillet/Août

ARTICLE 7 - COMPORTEMENT SPORTIF

Le premier principe d'un sportif est de respecter son sport ainsi que son adversaire. Tout adhérent présentant un mauvais esprit et/ou un mauvais comportement risquant de nuire à l'image du club et du Badminton, se verra averti verbalement. Si le comportement de la personne incriminée ne s'améliore pas, les membres du bureau statueront sur les éventuelles sanctions à prendre. Ces sanctions pourront aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive.

L'utilisation de la salle exige chaque adhérent, à avoir une paire de chaussures (semelle non marquante) exclusivement utilisée à la pratique du sport en salle. Tout manquement pourra être soumis à une exclusion temporaire. Pour toutes anomalies, le signaler aux responsables de séances.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITES

La pratique du Badminton se déroule dans des structures municipales, avec du matériel (poteaux, filets, etc) n'appartenant pas au club. En cas de dégradations, la responsabilité incombera à la personne impliquée. En aucun cas, l'association ne pourra en être tenue responsable.

L'utilisation de la salle communale est soumise à un règlement intérieur, applicable par la mairie.

Les adhérents sont tenus de respecter les infrastructures ainsi que le matériel mis à leur disposition par l'association et la municipalité.

Les adhérents doivent installer les terrains de badminton au début et à la fin de chaque séance. Les joueurs replaceront soigneusement le matériel dans la zone prévue à cet effet. Les horaires de séances sont communiqués aux adhérents en début de saison. Le conseil d'administration désignera, pour l'année, des responsables qui seront chargés d'ouvrir la salle omnisports et de faire respecter les horaires pour le bon déroulement des séances. Le ou la responsable est chargé d'animer sa séance (échauffements, jeux et étirements) dans la mesure du possible.

En dehors des créneaux de séances, la salle omnisport sera fermée à la pratique du badminton. L'association se dégage de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident en dehors des créneaux mis à disposition de l'association.

ARTICLE 9 - VOLANTS-RAQUETTE

Les volants plastiques sont fournis par le «BAD'IN MONTFORT». Les volants plumes sont à la charge des adhérents pour tous les créneaux de jeu libre.

Des raquettes sont à disposition, à titre gratuit. Le non-respect du matériel pourra être soumis à une exclusion temporaire.

Le recordage des raquettes de prêt est à la charge du «BAD'IN MONTFORT».

Les adhérents qui jouent avec des volants plumes sont priés de balayer le(s) terrain(s) à l'issue de leur utilisation.

Les volants plastiques usagés ne sont pas jetés, mais déposés dans une caisse.

ARTICLE 10 - CERTIFICAT MEDICAL

Afin de réduire les responsabilités du club en cas de blessure, tout joueur voulant pratiquer le badminton devra avoir fourni son **dossier complet** avant d'accéder aux séances. Le «BAD'IN MONTFORT» dégage toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident d'un joueur non en règle avec le Club.

ARTICLE 11 - VOL

L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte lors des séances ou des tournois.

ARTICLE 12 - COTISATION

L'adhésion «BAD'IN MONTFORT» est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Le prix de la cotisation est fixé par le conseil d'administration et voté en Assemblée Générale.

Si le renouvellement n'est pas demandé avant la date du 31 août, le joueur se verra refuser l'accès aux terrains des créneaux gérés par le «BAD'IN MONTFORT».

ARTICLE 13 – SEANCES D’ESSAI

Afin de permettre l'entrée de nouveaux adhérents, il est prévu deux (2) séances d’essai. Au delà, le postulant devra fournir un dossier complet ou il sera exclu des séances. L'entrée dans le club peut se dérouler toute l'année, sans moins-value sur la cotisation.

ARTICLE 14 – COMMUNICATION

Pour tout renseignement consulter notre site internet: badinmontfort.fr

Email : contact@badinmontfort.fr

Facebook : BAD IN MONTFORT

L’adhérent autorise la diffusion sur le site internet de l’association et photos prises lors des séances, tournois ou manifestations en relation avec l’association. En cas de refus, l’adhérent doit exprimer son désaccord sur la fiche d’inscription.

ARTICLE 15 – INFORMATION POUR LES MINEURS

Les mineurs sont sous la responsabilité de l’association exclusivement pendant la durée de la pratique (voir créneaux horaires) et dans l’enceinte du gymnase. Un enfant ne peut être laissé seul sans que l’adulte qui l’accompagne ne se soit, auparavant, assuré de la présence effective sur place d’un responsable de l’association.

L’accompagnateur responsable du mineur est prié de respecter les horaires de début et fin de séance sous peine de sanction allant jusqu’à l’exclusion pour toute l'année, sans moins-value sur la cotisation.

La charte du club

- 1– HORAIRES** début et fin de séance:être à l’heure pour le bon déroulement de la séance
- 2– TENUE** pour jouer au badminton:chaussures de salle obligatoire et une tenue sport
- 3– FAIR-PLAY** respecter le responsable de la séance, l’adversaire et mon partenaire
- 4– VOLONTE** de laisser ma place et de jouer avec tout le monde
- 5– PARTICIPER** aux montages et démontages des terrains, tournois et AG

J’ai pris connaissance du règlement intérieur et m’engage à le respecter.

Date :

Signature :